



Auto école: code de la route déclaré invalide

Par **hellokitty**, le **18/04/2008** à **16:51**

Bonjour,

J'ai un problème concernant mon auto école. J'ai passé mon code en permis AAC (conduite accompagnée). Je l'ai obtenu. Par la suite j'ai voulu changer de formule en passant au Permis B (Formule Classic).

J'ai passer le permis une première fois. J'ai échoué. Puis la deuxième fois je me suis présenté et l'inspecteur a refusé de me faire passer mon permis car mon code n'était pas valable. Car j'ai passé mon permis à 17 ans et quelques mois comme l'autorise la loi pour la formule AAC. Alors qu'en formule Classic il faut avoir 17 ans et demi.

C'était donc à l'auto école de me prévenir, au moment où j'ai changé de formule, que mon code était pas valable !!

Maintenant je dois repasser mon code et donc reprendre des leçons de conduite et repasser mon permis.

Et bien sûr tout cela a ma charge alors que l'erreur de venir pas de moi.

N'ayant pas les moyens de me payer 2 fois le permis de conduire, j'aimerais être dédomagé ou quelque chose comme ça.

Que puis-je faire ?

Désolé si ce n'est pas le bon emplacement pour cette question mais je ne savais pas trop où la mettre.

Merci

Par **gloran**, le **21/04/2008** à **00:43**

Pour moi, votre cycle AAC est toujours valable. Votre code, obtenu dans ce cadre, lui aussi (attention 3ans après il faut le repasser).

Reprenez donc le cycle AAC et obtenez votre permis ainsi. Il n'y avait aucun intérêt à changer de cycle une fois le code obtenu, vos "errements" sont incompréhensibles.

Bon courage (et je le pense vraiment, mon épouse vient d'obtenir son permis en AAC à J-2 de la fin du code il y a un mois, nous avons dû changer 2 fois d'auto-école suite à déménagement, je comprends donc la galère...).